

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 04/12/2020

Date de la convocation des conseillers : 04/12/2020

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 7
Référence	CC.2021-2-8 - 9.2
Point de l'ordre du jour	9.2
Objet	Compte administratif de l'exercice 2019.

Le conseil communal,

Vu le compte administratif présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour l'exercice 2019 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

Vu la prise de position du collège des bourgmestre et échevins en réponse au rapport du service de contrôle ;

A R R E T E

provisoirement ledit compte administratif

par onze (11) voix et deux (2) abstentions

conformément au tableau récapitulatif qui précède.

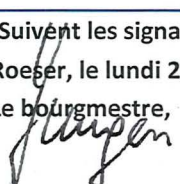
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

